



LE  
PORT  
MONTAIN

NOYEN  
SUR  
SEINE

LE  
VEZOULT

# Le CARNAVALET

BULLETIN D'INFORMATION DE NOYEN-SUR-SEINE - HIVER 2016-2017



**L'après-midi festif des aînés: page 8**  
**Le Noël des enfants page 9**  
**Dossier : le méthaniseur pages 10 à 12**

## Les Voeux du Conseil Municipal

Ce début d'année est le moment opportun pour faire un bilan des actions communales réalisées en 2016 notamment en terme de travaux destinés à améliorer la vie dans notre village.

**2017**

L'un des grands chantiers de la mandature débuté mais loin d'être terminé est celui de la sécurisation de la circulation automobile: des écluses ont été réalisées dans la partie sud du village à l'Espérance et dans le bourg.

Le programme obligatoire de mise aux normes handicapé des établissements recevant du public prévu sur 3 ans a commencé par le changement de la porte d'entrée de la salle polyvalente et l'élaboration d'un cheminement et d'une place de parking pour la mairie et la salle polyvalente.

La 3e tranche d'enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication dans la partie sud du bourg est en voie d'achèvement. La mise aux normes de la mairie, école, salle polyvalente et du bâtiment du presbytère pour l'assainissement et la suppression des canalisations en plomb a été menée à bien. D'autres travaux de moindre envergure ont été réalisés. La vie sociale et festive du village a pris un nouvel élan avec la création du Comité des Fêtes.

La nouvelle année sera elle aussi très chargée avec la continuité des programmes en cours et l'ouverture d'autres chantiers déjà planifiés dont vous serez informés au fur et à mesure.

Il nous reste à vous souhaiter une excellente année 2017 pour vos proches et vous-mêmes.

## Edito

Depuis 3 ans maintenant, vous pouvez consulter notre bulletin communal présenté de façon agréable grâce à notre bénévole Johanna qui, à l'aide d'un outil spécialisé, construit la mise en page à partir des articles et photos que le comité de rédaction lui transmet.

Comme elle vous l'explique ci-dessous, elle est obligée de «passer la main»; nous la remercions donc très chaleureusement pour ces années de travail désintéressé. Bonne continuation Johanna ...

## L'au revoir de Johanna



Coucou c'est moi Johanna !

Vous vous demandez qui je suis et pourtant vous avez fait ma connaissance dans le Carnavalet n°103 en page 2 ou il y avait ma photo.

Petit retour en arrière au printemps 2013 : l'aventure commence avec Le Carnavalet n°96, mon

premier. Je venais d'avoir 21 ans.

Je regarde maintenant les différents numéros et je trouve qu'il a fière allure votre petit journal : le résultat d'une équipe appliquée et investie dont j'ai fait partie.

Malheureusement, aujourd'hui pour des raisons professionnelles, je manque de temps. J'ai donc pris la décision d'arrêter. Ça m'embête de vous dire ça car j'ai l'impression de vous abandonner.

J'espère que durant ces 3 années, j'ai réussi à vous rendre tous ces articles agréables à lire.

Bon c'est vrai, j'avoue qu'il y a plus passionnant qu'un compte rendu de conseil municipal et de plus poétique que des photos de travaux, mais j'ai fait de mon mieux pour soigner la mise en page en essayant de me mettre à votre place de lecteur.

Vous avez la chance d'avoir un village attrayant avec une équipe municipale dynamique et motivée.

Cette jolie aventure m'a permis de connaître des gens et d'évoluer aussi bien techniquement que personnellement.

Je remercie vraiment Patrick pour sa patience et sa tolérance à mon égard et je lui fais confiance les yeux fermés pour prendre le relai.

Bonne continuation à tous.

PS : les personnes qui arrivent à finir les sudokus et mots croisés ... je vous admire !

## Conseil Municipal du 9 novembre 2016

### Extraits du compte-rendu

(Le document complet est consultable en mairie ou sur le portail communal).

#### TRAVAUX / PROGRAMMATION TINTEMENT CLOCHE EGLISE / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire,

- Rappelle que jusqu'à ce jour, la sonnerie de la cloche de l'église Saint Blaise et Sainte Vierge était assurée manuellement lors des cérémonies religieuses.

- Présente un projet de mise en service de programmation du tintement des sonneries culturelles, office, angélus, glas, et sonneries des heures

- Informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la Réserve Parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide.

- Présente une proposition financière établie par la société Bodet Campanaire pour un total de 2 868.80 € ht soit 3042.56 € ttc

- Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de mise en service de la programmation du tintement de la cloche de l'église Saint Blaise et Sainte Vierge.

- **RETIENT** la proposition financière de la Ste BODET pour un total de 2 868.80 € ht

- **SOLLICITE** une aide financière au taux le plus élevé au titre de la réserve parlementaire

- **ARRETE** le plan de financement :

Réserve Parlementaire 1 434.00 € ht

Autofinancement communal 1 434.80 € ht

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

#### MARCHE DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2016 2020 SDESM77

Considérant qu'afin de réduire les coûts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien de réseaux d'éclairage public

Considérant l'expertise acquise en ce domaine par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Le Conseil municipal

Demande au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine

-Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat: lampe, appareillage d'alimentation (ballast) drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel

-Le contrôle annuel des supports et des luminaires

-A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protection électriques, contacteurs, horloges et petit matériel,

-Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations

-La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration

- L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions

Demande au SDESM de prendre directement à sa charge le financement des dites prestations

Dit que les autres prestations seront prises en charges financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM.

Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, réglera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.

Approuve les termes de la convention financière décrivant cette procédure annexée à la présente délibération et autorise M le Maire à la signer.

## ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS AUTOCARS

Considérant l'évocation avec le STIF de la coordination par la Communauté de Communes d'un groupement de commande pour la mise en accessibilité des arrêts retenus dans le schéma directeur d'accessibilité, en contrepartie de la non augmentation de la participation au déficit de la ligne 2 « Fontaine-Fourches à Montereau »

Il est proposé au Conseil municipal:

- ▶ D'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes auquel participeront les Communes suivantes : Chalmaison, Donnemarie-Dontilly, Gravon, Montigny-le-Guesdier, Les Ormes-sur-Voulzie, Villuis, Villiers-sur-Seine, Grisy-sur-Seine, Balloy, Jutigny, Saint-Sauveur-les-Bray, Mons-en-Montois, Gouaix, Chatenay-sur-Seine, Meigneux, La Tombe, Mousseaux-les-Bray, Savins et Villeneuve-les-Bordes ; Noyen Sur Seine
- ▶ D'Approuver la désignation de la Communauté de Communes Bassée Montois comme coordonnateur de ce groupement de commandes avec la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et d'exécution des marchés publics nécessaires au nom et pour le compte des autres membres,
- ▶ D'Accepter les termes de la convention du groupement de commande ci-annexée,
- ▶ D'Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- ▶ D'Autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes Bassée Montois à signer les marchés nécessaires avec les candidats retenus,

PRECISE que l'intégralité des dépenses entrant dans le périmètre du groupement de commandes sera prise en charge par chacun des

membres pour ce qui concerne leurs besoins propres et que les frais de fonctionnement du groupement (reprographie, publicité...) seront supportés par la Communauté de Communes,

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice,

APPROUVE le fait que la commission d'appel d'offres du groupement soit la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Bassée Montois et que Monsieur le Président de la Communauté de Communes soit président de ladite commission d'appel d'offres du groupement,

DECIDE de donner pouvoir à Monsieur le Président de la Communauté de communes Bassée Montois pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés APPROUVE la décision d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en accessibilité des arrêts autocars

## TRAVAUX BOUCHE INCENDIE ROUTE DE L'ESPERANCE/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017

Monsieur le Maire,

-Expose la nécessité de création d'une bouche incendie route de l'Espérance.

-Rappelle la loi de finances n° 2010 1657 du 29 Décembre 2010, article 179, créant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette dotation visant à subventionner, entre autres, les équipements de la collectivité.

-Présente la proposition financière de la Lyonnaise des Eaux (SUEZ) pour un total de 4 538.06 € ht soit 5 445.66 € ttc.

-Propose de solliciter une subvention attribuée par l'Etat au titre de la DETR 2017

-Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-APPROUVE le projet de création d'une bouche incendie route de l'Espérance

*-RETIENT la proposition financière de la Lyonnaise des Eaux (SUEZ) pour un total ht de 4 538.06 € soit 5 445.66 € ttc*

*-SOLLICITE l'Etat au titre de la DETR 2017 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 80%*

*-ARRETE le plan de financement :*

DETR 2017 3630.00 € ht

Autofinancement communal 908.06 € ht

*-AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention*

## TRAVAUX / EXTENSION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ROUTE DU VEZOULT

*Monsieur le Maire,*

*-Rappelle qu'une habitation sise dans le hameau du Vezoult n'a pas accès au réseau d'alimentation en eau potable, ce dernier prenant fin avant l'implantation de l'habitation*

*-Propose l'extension du réseau d'alimentation en eau potable sur environ 360 ml*

*Et présente la proposition financière de SUEZ pour un total de 9 178.79 € ht soit 11 014.55 € ttc*

*-Invite le Conseil municipal à se prononcer*

*Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

*-APPROUVE le projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable ci-dessus présenté*

*-RETIENT la proposition financière de la Ste SUEZ pour un total de 9 178.79 € ht soit 11 014.55 € ttc*

*-AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier*

## INFORMATIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire*

*-Invite le conseil municipal à la réflexion du devenir de certains bâtiments communaux, tels que salles de classe, logement, club des jeunes, afin d'élaborer un programme de réhabilitation.*

*-Informe de la création d'une nouvelle association ayant pour but l'animation et les loisirs des jeunes enfants ou adultes.*

*Madame Renée SCIBRAVY – commission environnement-dresse l'état des possibilités d'aménagement du terrain communal rue des Arches, ainsi que les dispositions à prendre concernant l'Ossuaire du cimetière.*

### MAIRIE

Téléphone  
01 64 01 81 20

Adresse mail:  
noyen.seine  
@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture  
au public

- Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures
- Samedi de 10h à 12 heures (permanence élus)

### SITE INTERNET COMMUNAL:

[www.noyensurseine.fr](http://www.noyensurseine.fr)

### SERVICES TECHNIQUES

Tél. : 06 70 97 58 00

### URGENCE ÉLECTRICITÉ

Tél. : 08 10 33 30 77

## Travaux

### → Ad'AP: travaux 2016

*L'Agenda d'Accessibilité Programmée dont nous vous avons parlé à plusieurs reprises, prévoyait sur 2016 le remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente et un cheminement ainsi qu'une place de parking PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour la mairie, salle polyvalente et écoles.*

*C'est maintenant presque chose faite puisque les travaux sont en cours mais ont été retardés par le gel et il nous faut maintenant nous pencher sur le programme de travaux 2017 (accès toilettes salle polyvalente).*

### → Enfouissement / travaux de voirie



*Le 3e projet qui a démarré en septembre et concerne la rue Grande de la place du village au pont des Perches est en voie d'achèvement.*

*Les nouveaux candélabres d'éclairage public sont en fonctionnement mais il reste à raccorder les usagers au nouveau réseau électrique et de télécommunication souterrain. Cette étape franchie, les anciens poteaux pourront alors être retirés.*

*Rappelons que le nouvel éclairage public utilise la technologie LED (ce qui explique qu'il est blanc) et qu'il a l'avantage d'éclairer beaucoup mieux tout en consommant beaucoup moins d'énergie. De plus, l'intensité est diminuée de 30% à partir de 22h ce qui évidemment diminue encore la consommation.*

*A noter qu'en parallèle, l'écluse prévue dans le cadre de la sécurisation de la circulation automobile a été réalisée. Elle a, rappelons le, le double objectif de créer un véritable trottoir sur la partie droite de la chaussée juste avant la place du calvaire et de faire ralentir les véhicules.*



### → Route de Grisy

*C'était un problème récurrent: dès qu'une forte pluie survenait, l'entrée de l'impasse route de Grisy était noyée sous une épaisse couche d'eau qui la barrait totalement et qui mettait parfois plusieurs jours à se résorber.*

*L'entreprise locale DSF a donc fait les travaux nécessaires pour remédier à la situation en créant un puits drainant avec trop plein par un busage vers le fossé à proximité.*

## Comité des Fêtes

### → Halloween

*Peut-être avez-vous aperçu de drôles de créatures plus effrayantes les unes que les autres dans les rues de Noyen le soir du 31 octobre ?*

*Rassurez-vous il ne s'agissait que des enfants du village qui se sont pris au jeu d'Halloween.*

*Accompagnés par les membres du Comité des Fêtes, ils ont rendu visite aux habitants du village pour une chasse aux bonbons et on peut dire que la récolte a été fructueuse.*

*A l'issue de leur promenade nocturne, enfants et adultes se sont retrouvés à la salle polyvalente pour partager le butin et un jury a désigné les 3 gagnants du concours de déguisement qui sont repartis avec une place de cinéma.*

*Les membres du Comité des Fêtes remercient les habitants qui ont joué le jeu en offrant des friandises aux petits monstres.*



### → Soirée beaujolais



*Vin sans grand intérêt gustatif si l'on en croit les œnologues...mais prétexte à une soirée festive très animée le 18 novembre au cours de laquelle chacun a pu lever son verre à la santé de l'autre dans la bonne humeur générale !*

### → Assemblée Générale annuelle

*Le samedi 17 décembre à 10h00 s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes.*

*Après l'exposé des bilans moral et financier de la première saison écoulée, il a été procédé au renouvellement des 10 membres du Conseil d'Administration.*

*8 membres ont donc retrouvé leur fonction : Capmarty André, Capmarty Danyèle, Mégret Delphine, Nicolas Johny, Pernet Roger, Prévault Céline, Scibravy Renée et Schmitt*

*Fabien , 1 nouveau membre les a rejoint: Cocula Alain.*

*Après cette Assemblée Générale, le nouveau Conseil d'Administration s'est réuni pour élire son nouveau bureau; ont donc été élus: Mégret Delphine présidente, Schmitt Fabien trésorier et Capmarty Danyèle secrétaire.*

*Le Comité des Fêtes souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et espère vous voir nombreux lors des manifestations 2017.*

### → Prenons rendez-vous

*Le 8 janvier aura lieu la galette des rois et fin mars (18 ou 25) le repas de l'association.*

## Après-midi festif des anciens

Chaque année, le premier samedi du mois de décembre est réservé à nos anciens qui se voient offrir un après-midi festif. Cette année encore, ce samedi 3 décembre, ils étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation même si certains n'avaient pu, à leur grand regret, se déplacer.



La salle polyvalente avait été magnifiquement décorée et notre traiteur local Le Val d'Orvin avait mis les petits plats dans les grands.



Dès le début du repas, Bernard Begat le chanteur entamait son répertoire relayé ensuite par Marie Charlie qui, elle, avait choisi de charmer les convives avec des chansons d'Edith Piaf.

Le clou du spectacle fut le chœur de gospel de Noyen qui nous entonnait un « Oh happy days » endiablé.



Des danses variées allant de la valse au twist terminaient l'après-midi juste avant la distribution des colis de Noël pour les plus anciens.



**Twist and twist ...**



**Alain, Sylvette, Laurent et Daniel**

## Fête de Noël des enfants



***L'arrivée du Père-Noël***

*Une semaine après les aînés, le samedi 10 décembre, les plus jeunes ont aussi eu droit à leur spectacle de Noël.*

*Petits et grands, parents, grands-parents, au total une cinquantaine de personnes a applaudi les tours du magicien Sébastien Nolson.*

*Chaque enfant est reparti avec une sculpture en ballons offerte par le magicien et avec un sachet de chocolats que le Père-Noël en personne est venu leur apporter.*



***Le magicien face à un public attentif***



***Et un p'tit tour de magie !***

## BASSEE BIOGAZ-UN METHANISEUR A NOYEN

### Qu'est-ce que la méthanisation ?

La méthanisation consiste à produire du biogaz par fermentation de matière organique en milieu anaéorbie (= sans oxygène). Toute matière organique – par exemple, les restes des cantines, les végétaux, les effluents d'élevage - placée dans un milieu sans oxygène et chauffé à 40°C, peut être digérée par des bactéries qui la transforment en biogaz et en digestat.

de gaz naturel français. Le rendement est de 95%, tout le biométhane produit étant injecté, à l'exception de 5% utilisés pour chauffer les cuves de digestion.

Le digestat est l'effluent de la méthanisation. C'est un fertilisant organique : la digestion ne consomme pas l'azote (N), le phosphore (P) et la potasse (K) contenus dans la matière organique. Ces éléments N, P, K (qui sont les principaux aliments de la plante) sont donc présents dans le digestat, qui va être épandu dans les champs pour fertiliser les cultures. Le digestat remplace les engrais issus de la pétro-chimie.

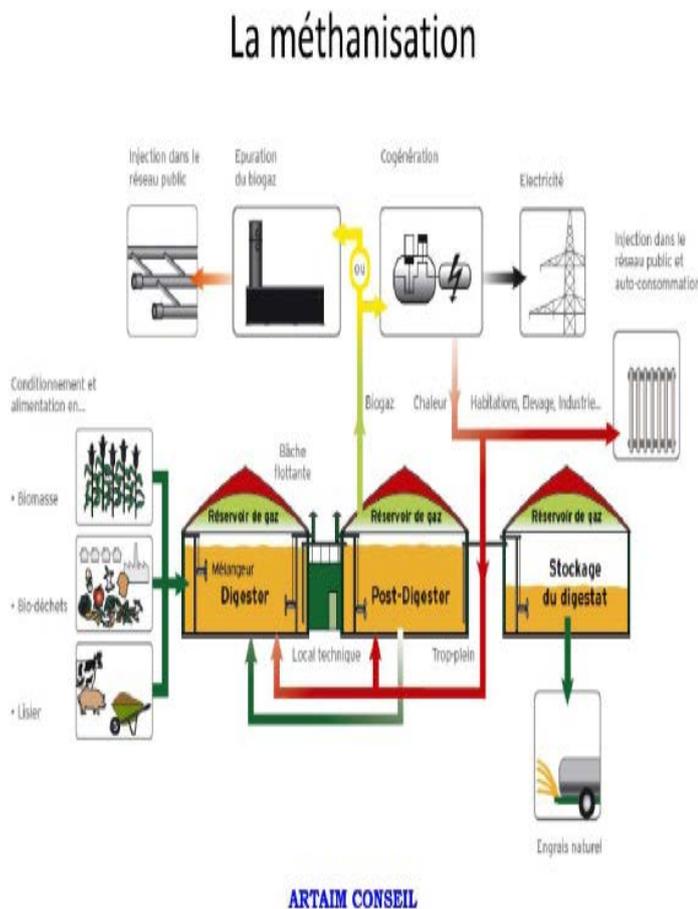
[schéma processus de méthanisation]

Un méthaniseur est donc tout simplement un estomac de vache en béton !

### Le projet Bassée Biogaz : pourquoi un méthaniseur à Noyen sur Seine ?

Le projet Bassée Biogaz est porté par Nicolas BRUNET- agriculteur à Noyen sur Seine et Jaulnes – et Carine MALLIER et Lionel BOURSAUD, gérants de Artaim Conseil, qui est un bureau d'études en développement de méthaniseurs agricoles.

Bassée Biogaz est un méthaniseur agricole, il sera alimenté par des cultures intermédiaires et des sous-produits végétaux (pulpes de betteraves, issues de silos), tous issus de l'activité agricole de Nicolas BRUNET.



Le choix de l'emplacement du méthaniseur a été guidé par la proximité immédiate avec le réseau GRTgaz et avec les champs qui fourniront la matière première et recevront le digestat. Cet emplacement a reçu un accueil favorable du conseil municipal.

Le biogaz est composé pour moitié de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et pour moitié de méthane (CH<sub>4</sub>), qui est le gaz de ville ou « gaz naturel », ainsi que de traces d'autres gaz (H<sub>2</sub>S, NH<sub>3</sub>) et d'eau. C'est donc un gaz énergétique.

Ce biogaz peut être brûlé dans un moteur pour produire de l'électricité et de la chaleur, c'est la cogénération. Le rendement en électricité de la cogénération est de 40% maximum, le reste étant de la chaleur. Ou bien ce biogaz peut être épuré, afin de conserver uniquement le (bio) méthane (CH<sub>4</sub>), et l'injecter dans les réseaux

## Le méthaniseur risque-t-il de générer des nuisances olfactives ?

Comme vous l'avez compris, le processus de fermentation de la matière est confiné car il doit se faire en absence d'oxygène. Les cuves en béton sont recouvertes d'un gazomètre qui recueille le biogaz issu de la fermentation.

Le risque d'odeurs se situe sur la zone de stockage des matières entrantes. Des matières mal stockées démarrent leur fermentation (aérobie celle-ci) et sentent mauvais, tout comme votre tas de compost au fond du jardin.

Les cultures intermédiaires ou les pulpes de betterave produites par Nicolas Brunet seront stockées sous forme d'ensilage : broyées finement, mises en tas, tassées et enfin bâchées. Cette technique, très présente en élevage, permet de conserver de la matière verte sans qu'elle rentre en compostage. Le peu d'oxygène qui reste dans le tas est consommé dans le 1er mois après bâchage par des bactéries lactiques qui font descendre le pH du tas à 3-4. L'ensilage devient donc très acide et peut se conserver ainsi 2 ans, tant que la bâche n'est pas percée. Les jus produits par le tas – la sève tout simplement – ont une odeur désagréable. Ils seront récupérés par un réseau de canalisations et envoyés dans le méthaniseur (ils ont une valeur énergétique !).

## Le digestat sent-il mauvais ?

Le digestat est liquide, il sera épandu avec une rampe et des pendillards. La matière organique étant totalement digérée par le méthaniseur, le digestat n'est pas comparable à un lisier ou à une fiente de poule, qui contiennent encore de la matière organique. La phase d'épandage du digestat ne génère donc pas d'odeurs. Des épandages de digestat ont lieu depuis 2 ans à Sourdon, sans contrainte olfactive.

## Y aura-t-il du lisier ou du fumier dans le méthaniseur Bassée Biogaz ?

Il n'y aura pas de lisier ni de fumier dans le méthaniseur Bassée Biogaz. Nicolas BRUNET n'a pas d'activité d'élevage et n'en envisage pas. Aller chercher du lisier à quelques dizaines de kilomètres ne fait pas de sens : cette matière contient très peu d'énergie – 10 fois moins qu'un ensilage ! Il n'est donc pas rentable de transporter du lisier pour le faire digérer par un méthaniseur.

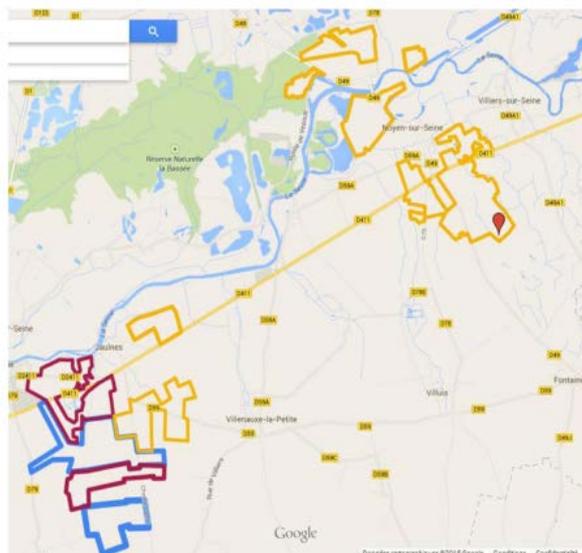
Le seul moment où le méthaniseur utilisera

du lisier, c'est au démarrage : le lisier va « ensemer » la cuve de méthanisation en bactéries. Ensuite ces bactéries vont se multiplier toutes seules, en « mangeant » l'ensilage qui leur sera donné chaque jour.

## Y a-t-il un risque d'explosion ?

Le gaz qui est stocké dans les gazomètres des cuves est à pression atmosphérique. Le seul moment où le gaz monte en pression, c'est juste avant l'entrée dans le réseau GRTgaz, dans des canalisations enterrées. Le risque lié à la présence de gaz existe bien sûr, mais il est confiné sur le site, impliquant des précautions particulières pour les exploitants du site, M. Brunet, Mme Mallier, M. Boursaud et un salarié qui gèrera le quotidien.

## Trafic : y aura-t-il des camions dans le bourg de Noyen sur Seine ?



La carte ci-dessus présente le parcellaire agricole de Nicolas BRUNET. Une trentaine d'hectares situés au nord de Noyen sur Seine seront ensilés chaque année, soit maximum une journée de travail et 40 tracteurs+remorques. Aujourd'hui 1400 véhicules traversent le bourg chaque jour, dont 120 camions.

Le reste des ensilages de cultures intermédiaires arrivera par la D411, puis la D49 pour accéder au site, ou bien directement par les chemins pour les champs situés autour du site de méthanisation.

## Combien d'énergie va produire Bassée Biogaz ? A quoi servira-t-elle ?

Bassée Biogaz produira 13 GWh/an de biométhane, qu'elle injectera dans le réseau

**GRTgaz.** Ce gaz sera mélangé au gaz fossile dans le réseau, c'est exactement le même, et il servira aux différents usages du gaz.

Cela correspond à 1050 foyers chauffés, soit 4200 personnes en moyenne.

Mais encore cela correspond à 56 bus. L'usage carburant du gaz naturel est en développement actuellement, principalement pour les « flottes captives » - bus, bennes à ordures ménagères – et pour les poids lourds. Ce carburant n'émet pas de particules fines, le rendant ainsi très attractif. Si a fortiori il est d'origine renouvelable...

**Qui va consommer le biométhane et comment va évoluer la facture de gaz des consommateurs?**

Le biométhane produit par Bassée Biogaz sera consommé à Nogent sur Seine, par les industriels et les particuliers.

La facture du consommateur comprend une contribution pour les énergies renouvelables, 0.00153 c€/KWh au 31 décembre 2015 (le prix moyen complet du gaz naturel pour un particulier est environ 7 c€/KWh). Cette contribution permet de développer ce type d'énergies.

**Combien d'emplois va générer Bassée Biogaz ?**

Bassée Biogaz va générer deux emplois directs, l'un sur le site de méthanisation, l'autre sur la partie agricole pour produire les cultures intermédiaires et épandre le digestat. Il y a également des emplois indirects, pour la maintenance et l'entretien du site.

**Les cultures intermédiaires sont-elles en concurrence avec les cultures alimentaires ?**

Comme leur nom l'indique, ces cultures sont produites entre deux cultures alimentaires. En juillet 2016 un maïs « interculture » a été semé juste derrière la moisson de l'orge d'hiver. Il a été récolté en ensilage en octobre dernier. Une autre culture sera semée ensuite, soit juste après (blé, orge d'hiver), soit au printemps (betterave, pomme de terre, orge de printemps). Il y a donc deux cultures en un an.

Rappelons également que les sols français produisent déjà des cultures qui ne nourrissent pas l'homme mais l'habillent (lin), le transportent (colza, betterave pour le diester et l'éthanol), le soignent (féculé de pomme terre utilisée en

pharmacie ou pour des plastiques)...

**Le sol ne doit-il pas se reposer ?**

« La nature a horreur du vide. » Un sol vivant est un sol couvert, les petits organismes du sol se nourrissant des végétaux qu'il porte. Les cultures intermédiaires nourrissent le sol par le système racinaire très important qu'elles développent, elles pompent les nitrates du sol pour croître et elles limitent l'érosion par l'eau et le vent.

Le repos du sol est une idée reçue : un sol vivant travaille toute l'année comme sous les climats tropicaux où la végétation pousse en continu.

L'enjeu pour Bassée Biogaz est de produire du gaz pendant 15 ans avec des cultures intermédiaires ; l'enjeu pour Nicolas BRUNET est de maintenir et augmenter la fertilité de ses sols pour la génération future. Les pratiques culturales mises en œuvre s'inscrivent dans la durabilité.

**Y a-t-il un risque pour la faune ?**

Etant dans la zone Natura 2000 Directive Oiseaux « Bassée et plaines adjacentes », une Evaluation d'Incidence a été réalisée en avril-mai-juin 2016 par la structure animatrice de la zone Natura 2000.

En dehors du fait de retirer 3 ha de cultures pour construire le site, cette activité ne bouleverse pas l'existant et n'a pas d'impact particulier sur la faune.

**Quel est le calendrier de la construction du site Bassée Biogaz ?**

Le calendrier du projet se résume ainsi :

- 3 octobre 2016 : démarrage du chantier (terrassement)
- Juillet 2017 : début de montée en charge biologique (essais, réglages, début de production de biogaz)
- Octobre 2017 : injection du premier m3 de biométhane dans le réseau GRTgaz
- Jusqu'à juin 2018 : travaux de finition du site

**Qui contacter si vous avez encore des questions?**

Carine MALLIER : 06 65 24 92 89

Nicolas BRUNET : 06 81 89 43 59

### → Noël au RPI

Ce jeudi 15 décembre, les élèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont eux aussi eu leur après-midi de Noël.

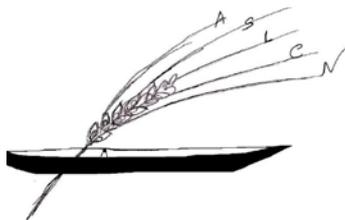
Les classes des 3 communes de Noyen, Villiers et Fontaine-Fourches se sont retrouvées dans la salle polyvalente de Fontaine-Fourches pour assister à un spectacle de théâtre et marionnettes intitulé "Violette et la Mère Noël".

Chaque enfant est ensuite reparti avec un petit goûter et un chocolat.

Spectacle et goûter ont été offerts par le syndicat scolaire du RPI.



## Du côté des associations



# ASLCN

e-mail : [aslc77114@yahoo.fr](mailto:aslc77114@yahoo.fr)

tél. : 06 71 43 53 73

(Association Sport Loisirs Culture de Noyen-sur-Seine)

### → Calendrier des manifestations de la saison 2016-2017

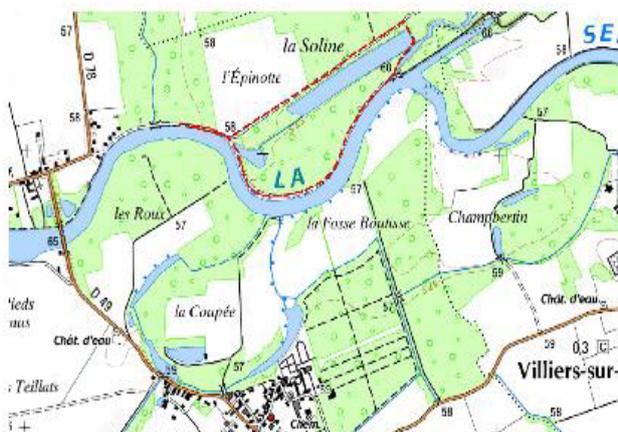
- 04 février 2017: Concours de belote
- 04 mars 2017: Repas
- 13 mai 2017: Rallye automobile
- 03 septembre 2017: Brocante

L'ASLCN vous souhaite un joyeux Noël et tous ses vœux pour la nouvelle année.

## → Les gazouillis de la réserve naturelle de la Bassée

> Une opération de nettoyage de la nature à Noyen-sur-Seine

Samedi 19 novembre l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée a réalisé avec le grand public une opération de nettoyage de la nature sur la commune de Noyen-sur-Seine au niveau du bois de la Soline, proche de la Seine. Fréquentée en été, les abords des plans d'eau regorgent de déchets en tous genres dont de nombreuses bouteilles en verre. Bien que certains déchets soient biodégradables, la plupart d'entre eux mettent de nombreuses années avant d'être dégradés naturellement et certains ne le sont pas du tout.



A titre d'exemple voici le temps de dégradation de certains déchets :

Papier : 2 à 5 mois

Mégot de cigarette : 1 à 2 ans

Tissu : 30 à 40 ans

Boîte de conserve : 50 à 100 ans

Sac plastique : 450 ans

Verre : 4000 ans !



Ce secteur est pourtant une jolie balade, entre forêt, plan d'eau et bords de Seine.

Grâce à la participation de bénévoles, les déchets ont été retirés et une remorque pleine a été remplie.

Nous espérons qu'à l'avenir les publics fréquentant ce secteur seront plus respectueux de la nature tout en profitant des paysages que nous offre la Bassée.

> Et ailleurs sur la réserve ?

*Le sentier de découverte fait peau neuve*

Comme vous le savez, un sentier de découverte au départ d'Everly (ou de Neuvry) permet de découvrir les différents milieux naturels de la Bassée. Créé en 2009, il a besoin d'être modernisé pour répondre davantage aux attentes des nombreux visiteurs. Aussi dès avril prochain, nous vous proposons de redécouvrir le sentier avec des panneaux ludiques et interactifs pour que cette balade vous permette de savourer un moment de détente et de plaisir au contact de la nature dans la réserve naturelle de la Bassée.

Nous vous donnons rendez-vous le 30 avril pour un grand jeu de piste et découvrir les merveilles de la réserve en famille !

> Le Rougegorge

Tout le monde connaît bien ce petit passereau à sa gorge rouge orangé caractéristique. C'est le seul qui pousse encore la chansonnette en plein hiver. Mais saviez-vous que cet bel oiseau se retrouve à chaque automne face à un sacré dilemme : migrer ou ne pas migrer ? Eh oui, certains individus peuvent choisir de quitter la France pour rejoindre des contrées plus favorables mais risquer de perdre leur territoire, ou choisir de rester pour défendre leur territoire et affronter peut-être un hiver rigoureux cause de famine et de mortalité.



Ainsi il est possible que les Rougegorges que vous observez dans votre jardin en cette période automnale proviennent de migrants en provenance d'une vingtaine de pays et se donnent rendez-vous en France, ou alors il s'agit de courageux oiseaux qui habitent toute l'année près de chez vous, pour notre plus grand plaisir car son chant est sans doute l'un des plus beaux ! Alors prenez le temps de l'écouter.

### → Communication de la gendarmerie

*Votre sécurité et tranquillité nécessitent une participation collective. Des gestes simples et individuels permettent de diminuer le risque de cambriolages chez vous :*

- Fermeture des portes, portails et fenêtres à clés, lorsque vous dormez ou n'êtes pas présents.
- Fermeture des dépendances, lorsque vous ne les utilisez pas.
- Ranger les objets ou outils, une fois utilisés, et ne pas les laisser dehors.
- Ne pas laisser vos clés sur votre véhicule.

*De plus, le passage de véhicules et/ou de personnes inhabituels et répétitifs dans votre commune, peuvent être une information intéressante en vue de prévenir les cambriolages.*

*Contactez alors directement l'une des brigades de gendarmerie de Donnemarie-Dontilly, Bray-sur-Seine ou Gouaix.*

*Si c'est une urgence, que l'événement se déroule au moment où vous le voyez, appelez immédiatement le 17 !*



### → Déchetteries.

*A partir du 2 janvier prochain, toutes les déchetteries modifient leur fréquence d'ouverture.*

*La déchetterie de **Gouaix** sera donc dorénavant ouverte toute l'année :*

- les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- et les mardi, jeudi et dimanche seront fermés ainsi que les jours fériés.

*La déchetterie de **Bray-sur-Seine** sera ouverte:*

- du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- et le dimanche de 9h00 à 12h00,
- fermée le lundi et les jours fériés.

*Ces nouvelles dispositions vous seront communiquées prochainement par le SMETOM-GEEODE avec le calendrier des ramassages de poubelles.*



## Récréation\*

\* Solutions dans le prochain "LE CARNAVALET n° 112 Printemps 2017"

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

	8	6	3	2	5			
4		9		7	6	1	5	2
	2	5	1		4	6		8
5					8	3	9	1
8			7	3	9		6	5
3			5	6	1	8	4	7
	5				7			
		3	6	8		5	1	4
2		1	9		3	7	8	

### HORIZONTALEMENT

- 1- Changement complet.
- 2- Plaidoyer dithyrambique-Naturel.
- 3- Frontalier.
- 4- Manifestation de stade-Outil de dessinateur-Monnaies.
- 5- Engagement-Vitesses de paquebots.
- 6- Bout de bois-Dirigée-Mot de liaison.
- 7- Bruit de caisse-Forme de syphilis-Cantine de bovins.
- 8- Prétendre-Matière de casserole.
- 9- Aspect du passé.
- 10- Sondes-Soulèvement.

### VERTICALEMENT

- A-Fétide.
- B-Feras la peau lisse.
- C-Fruit écarlate-Vraiment nul aux échecs.
- D-Prénom de Baba-Mamelon artificiel.
- E-Masse de beurre-Ils sont beaux en peinture.
- F-Cannibale de légendes-Trou pour la roue du moulin.
- G-Ville de Carnaval-Bien entraîné.
- H-Très tranquilles-Assemblée étoilée.
- I-Tête de cochon-Habitant de bocal.
- J-Agit-Bandage de roue.
- K-Connu-Devientront audacieuses.
- L-Dieu coquin-Suite de phrases.

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

### POUR NOUS CONTACTER

Vous avez une petite annonce, un bon plan ou toute autre chose à partager ?

Vous pouvez les proposer pour une édition dans votre journal communal !

C'est simple, faites-nous parvenir vos articles, soit par courriel dans la boîte mails du journal : [noyen.seine@wanadoo.fr](mailto:noyen.seine@wanadoo.fr) soit par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie, intitulée Carnavalet.

Nous attendons vos propositions pour les prochains numéros !

### Solution "LE CARNAVALET" n° 110 Automne 2016

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
1	D	E	M	U	L	T	I	P	L	I	E	S
2	A	C	A	R	I	A	T	R	E	P	E	
3	L	A	R	E	S		O	O		T	I	C
4	T	R	I		T	O	U	F	F	U		H
5	O	T	E	R	A	S		I	R	E	N	E
6	N	E		A	I	E	U	L	E		U	R
7	I	R	R	I	T	E	R	A	I	T		E
8	S	A	I	N		S	I	G	N	E	E	S
9	M	I	R	A	I		N	E	A	N	T	S
10	E	T	E	I	N	T	E		S	U	E	E

3	5	6	4	1	9	8	7	2
1	8	4	2	6	7	5	3	9
9	7	2	5	3	8	4	6	1
6	9	8	3	5	2	7	1	4
2	1	7	8	9	4	3	5	6
4	3	5	1	7	6	2	9	8
7	4	1	9	8	3	6	2	5
5	2	3	6	4	1	9	8	7
8	6	9	7	2	5	1	4	3

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés



*Ce magnifique sapin qui trône sur la place du village nous a été offert par Guy qui est venu lui-même aider notre employé communal à le mettre en place.*

*Nous le remercions très vivement.*

Ont collaboré à ce numéro

- ☑ Rédactionnel : André Capmarty, Sabine Delaveau, Patrick Gageat, Delphine Mégret, Renée Scibravy
- ☑ Coordination : Patrick Gageat
- ☑ Conception graphique : Patrick Gageat

Photo couverture : Mon beau sapin